



Actu Banque

Janvier 2021

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité »
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio.

1. Développements réglementaires

Octroi de crédit - décision ACPR

L'ACPR a publié une note le 18 décembre 2020 dans laquelle elle confirme se conformer aux orientations de l'EBA relatives à l'octroi et au suivi des prêts pour les établissements français tout en faisant état de plusieurs aménagements par rapport aux orientations initialement prévues par l'EBA.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Nouvelles lignes directrices de l'EBA sur la gouvernance interne des entreprises d'investissement

L'EBA a lancé le 17 décembre 2020 une consultation publique sur ses nouvelles lignes directrices en matière de gouvernance interne dans le cadre de la directive IFD précisant les dispositions en matière de gouvernance que les entreprises d'investissement de classe 2 doivent respecter

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Nouvelles lignes directrices de l'EBA concernant les politiques de rémunération des

entreprises d'investissement

L'EBA a lancé le 17 décembre 2020 une consultation publique sur ses nouvelles lignes directrices concernant les politiques de rémunérations dans le cadre de la directive IFD précisant les dispositions en matière de rémunération que les entreprises d'investissement de la classe 2 doivent respecter, en tenant compte du principe de proportionnalité.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Traitement prudentiel des entreprises d'investissement

L'EBA a publié le 16 décembre 2020 la version finale de 7 RTS relatifs au traitement prudentiel des entreprises d'investissement qui assureront une mise en œuvre proportionnée du nouveau cadre prudentiel des entreprises d'investissement en tenant compte des différentes activités, tailles et complexité de ces entreprises.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Calcul des RWA sur les organismes de placement collectif (OPC)

L'EBA a lancé une consultation le 16 décembre 2020 sur un projet de RTS portant sur le calcul des montants des expositions pondérés des OPC dans le cadre de l'approche par mandat (MBA) sous la réglementation CRR 2.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Taux de coussin des autres institutions d'importance systémique (O-SII)

L'EBA a publié le 22 décembre 2020 un rapport proposant une méthodologie pour déterminer des taux de coussin plancher pour les O-SII permettant de renforcer la stabilité du secteur bancaire et d'éviter une sous-estimation des taux de coussin de fonds propres O-SII, tout en permettant aux autorités compétentes de prendre en compte les spécificités du secteur bancaire national.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Mise en œuvre de certaines politiques Covid-19

L'EBA a publié le 21 décembre 2020 son 3ème rapport apportant des précisions supplémentaires sur l'application du cadre prudentiel en réponse aux problèmes soulevés à la suite de la pandémie de Covid-19. Ce rapport vient mettre à jour la section FAQ du rapport de l'EBA publié le 7 août 2020

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Normes techniques relatives à l'impossibilité d'une reconnaissance contractuelle du renflouement interne

L'EBA a publié le 23 décembre 2020 son projet final d'ITS et de RTS concernant l'impossibilité à reconnaître contractuellement le renflouement interne en vertu de la directive BRRD

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Modèles de déclaration uniformes, d'instructions et de méthodologie pour la déclaration du MREL

L'EBA a publié le 23 décembre 2020 son projet final d'ITS portant sur l'établissement des modèles uniformes de communication d'informations concernant les exigences minimales en matière de fonds propres et de passifs éligibles (MREL). Ce projet modifie le précédent ITS portant sur le MREL, afin d'y inclure les modifications introduites par la directive BRRD2, en particulier en termes de MREL subordonné, de MREL appliqué aux entités de résolution et de MREL exigé aux entités autres que les entités de résolution.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Détermination des exigences du pilier 2 et de l'exigence combinée de coussin de fonds propres lors de l'établissement du MREL

L'EBA a publié le 23 décembre 2020 la version finale de ses RTS spécifiant la méthodologie à utiliser, au niveau du groupe de résolution, par les autorités de résolution lors de la détermination des exigences de fonds propres supplémentaires (exigence de pilier 2 P2R) et de l'exigence combinée de coussin de fonds propres aux fins de l'établissement du MREL.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Engagements climatiques des institutions financières

Le 18 décembre 2020, l'ACPR et l'AMF ont publié un rapport annuel commun présentant leurs conclusions sur l'ensemble des engagements concernant les risques climatiques pris par les institutions financières françaises. A l'issue de ce premier exercice d'évaluation, les autorités ont constaté la mobilisation croissante des grands acteurs financiers français dans la lutte contre le changement climatique et ont également identifié certaines pistes d'amélioration.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Gouvernance des algorithmes de l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

L'ACPR a publié le 15 décembre 2020 une synthèse des réponses à la consultation concernant la gouvernance des algorithmes de l'intelligence artificielle dans le secteur financier. Ce document présente une synthèse générale de l'ensemble des réponses, en soulignant les propositions les plus éclairantes ou les sujets à réflexion.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Reporting climat dans le secteur financier

Le 18 décembre 2020, l'AMF a publié une étude sur le reporting climatique selon les recommandations de la "Task Force on Climate-Related Financial Disclosures". Cette étude évalue la mise en œuvre de ce référentiel par 10 institutions financières françaises et démontre les principales difficultés rencontrées ainsi que certaines pistes de travail pour accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans cet exercice.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte anti- blanchiment : actifs numériques

Le 9 décembre, le conseil des ministres a adopté une ordonnance renforçant le dispositif LCB-FT applicable aux actifs numériques. Cette ordonnance soumet aux obligations posées par le COMOFI en matière de LCB-FT les activités d'échanges d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques (échanges dits « crypto-to-crypto ») et les plateformes de négociation d'actifs numériques, afin de lutter plus efficacement contre ces risques de détournement et de protéger l'intégrité financière de l'économie française.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte anti- blanchiment : échanges commerciaux

Le 9 décembre, le FATF (Financial Action Task Force) a publié un rapport visant à aider les secteurs privé et public à relever les défis de la détection du blanchiment d'argent lié aux échanges commerciaux. Le rapport explique comment les fraudeurs exploitent le commerce pour déplacer de l'argent plutôt que des marchandises et propose des recommandations pour faire face aux risques de blanchiment de capitaux liés aux échanges commerciaux.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Tendances et risques en matière de blanchiment

TRACFIN a publié le 10 décembre son rapport annuel pour l'année 2019-2020 consacré à l'analyse des tendances et des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce rapport s'articule autour de trois axes : la synthèse des principales tendances en matière de BC/FT, l'analyse des risques de BC/FT pour les secteurs d'activité économique et les nouveaux vecteurs susceptibles d'être détournés à des fins de BC/FT.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre la corruption

L'AFA, en partenariat avec le GRECO, l'OCDE et le NCPA, a publié le 7 janvier un rapport d'analyse de la cartographie mondiale des autorités anticorruption. Ce projet a rassemblé les contributions de 171 autorités nationales chargées de prévenir et de combattre la corruption dans 114 pays et territoires. Il vise également à identifier les tendances et les défis communs afin d'explorer des pistes concrètes de coopération entre et avec les autorités anticorruptions.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Protection des investisseurs

L'AMF et son homologue néerlandais (l'AFM), proposent un encadrement des fournisseurs de données et de services extra-financiers qui pourrait être l'une des mesures clés de la stratégie renouvelée de la Commission Européenne en matière de finance durable. Le cadre proposé vise à prévenir une mauvaise allocation des investissements, le risque de greenwashing et à assurer la protection des investisseurs. Il prévoit des exigences de transparence sur les méthodologies, de gestion des conflits d'intérêts, des procédures de contrôle interne, et un dialogue renforcé avec les sociétés qui font l'objet d'une notation extra-financière.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Transparence des marchés

L'ESMA, a publié le 17 décembre 2020 un rapport final sur les normes techniques (RTS et ITS) dans le cadre du règlement EMIR refit. Le rapport couvre la déclaration des données aux Trade Repositories (TR), les procédures le rapprochement et la validation des données, l'accès aux données par les autorités compétentes et l'enregistrement des TR.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

3. Publications

Réflexions Réglementaires N°9

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Information Pilier 3 : vers plus de transparence de l'information prudentielle

Cette étude fait un état des lieux des pratiques en cours en comparant les rapports Pilier 3 d'un panel de 17 banques européennes sur la base des informations publiées au 31 décembre 2019.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Parité dans les banques : tendances et initiatives du secteur

Découvrez les résultats de notre première étude comparative sur la parité dans le secteur bancaire qui dresse un état des lieux des pratiques des 17 grandes banques européennes, réalisé à travers l'analyse de leurs rapports annuels 2019 et de leurs sites internet.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 septembre 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Financial resilience in banking : a balancing act

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse la résilience financière dans l'industrie bancaire

dans le cadre de la pandémie du Covid-19 en décryptant à la fois les mesures gouvernementales visant à soutenir les banques et leurs clients et l'impact à long terme de ces mesures.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

SSM beyond COVID-19 : Credit Risk

Découvrez cette nouvelle publication du BCE Office de KPMG qui analyse l'impact du Covid-19 le risque de crédit dans son ensemble et les plans d'actions des banques pour relever les nouveaux défis qui en résultent.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

4. Radio KPMG

4.1 Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Emission de janvier 2021

Notre dernière émission du mois de janvier est disponible depuis le 22 janvier 2021 sur la page de Radio KPMG, accessible via KPMG.fr et présentera :

- Un tour d'horizon de l'actualité réglementaire bancaire : distribution de dividendes et de rémunération variable, moratoires, allègement des recommandations relatives à l'octroi...
- Une Interview de **Stéphane Dehaies**, Associé de KPMG UK en charge des projets de transformation auprès d'établissements financiers notamment dans le contexte du Brexit sur les impacts de l'accord de libre-échange sur les services financiers.



Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

Sylvie Miet

Associée Responsable
du département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49

Stéphane Salabert

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.73.39

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos préférences et votre désabonnement, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.